

o.104.1 - KRC/GP

Berne, le 4 juillet 1991

Note de dossier

Entretiens de l'Ambassadeur Keusch à Paris sur
l'avenir de la Genève internationale, 28 juin 1991

L'Ambassadeur Keusch (KJP), accompagné de la soussignée, s'est rendu à Paris le 28 juin 1991 pour des échanges de vues avec le Ministre Lafon (L), Directeur du Service des Nations Unies et organisations internationales au MAE, concernant l'avenir de la Genève internationale.

Les entretiens ont montré une grande similitude de vues. Les participants ont procédé à un tour d'horizon sur les capacités d'accueil de la Genève internationale et sur les questions qui se posent dans le cadre des Nations Unies. Ils ont fait ressortir le besoin d'avoir une stratégie commune pour défendre la position de Genève comme "pôle des organisations internationales mondiales". La France attache beaucoup d'importance à cette question en raison de la proximité de Genève, de sa tradition de Ville internationale et comme élément de défense de la francophonie.

1. Tendances générales

On assiste actuellement à une croissance plus marquée des institutions internationales existantes de même que du nombre d'organismes et de fonctionnaires qui y sont attachés.



- 2 -

Selon L, l'évolution va dans le sens suivant:

- a) mondialisation des problèmes, non seulement sur les thèmes connus comme l'environnement, mais aussi sur les questions de société (drogue, crime) ou d'intérêt général (climat, migrations)
- b) problèmes de plus en plus aigus (p.ex. nombre croissant de réfugiés au niveau mondial)
- c) il faut veiller à l'équilibre des institutions existantes, dont certaines prennent un poids croissant et ont tendance à élargir leurs compétences dans des domaines déjà traités par d'autres organismes (p.ex. la Banque mondiale: domaines de la santé et de l'éducation).

KJP a insisté sur la nécessité, face à la croissance et à la diversification des conférences et organismes internationaux, de favoriser en priorité les regroupements fonctionnels et le développement des institutions qui sont déjà à Genève, en tenant compte des limites imposées quant aux terrains disponibles, à la situation budgétaire tant au niveau fédéral que cantonal et aux tendances politiques représentées à Genève.

La politique de la France de soutenir le renforcement de Genève comme "pôle des OI mondiales en dehors de New-York" repose sur les qualités d'accueil et de sécurité, sur la proximité par rapport à Paris et sur l'aspect francophone de Genève. Les participants partagent l'avis que le développement de la Genève internationale devrait suivre les grandes lignes suivantes:

- action humanitaire et droits de l'homme, ainsi que domaines de la santé (avec le CICR, Genève a une longue tradition en la matière)
- affaires économiques et commerciales (GATT, CNUCED, CCI), y compris le développement (PNUD) pour être notamment un centre de négociations internationales
- domaine social
- centre de négociations internationales en matière:
 - . environnement

- 3 -

. désarmement (la question du désarmement chimique est encore à l'examen aussi bien du côté français que suisse)

En outre, selon L "il est dommage que les questions de l'enfance ne soient pas à Genève...". En ce qui concerne l'UNICEF, L a notamment relevé l'importance que prend actuellement cette organisation, dont le siège est à New-York et qui est dirigée par un Américain, car elle se montre très active en particulier sur le plan médiatique.

2. Stratégie en faveur de Genève

La France se bat pour Genève "et ça se sait peut-être trop". L estime donc que les efforts devraient se concentrer en particulier sur les points suivants:

Il faudrait parvenir à rassembler la Communauté européenne pour que ses membres puissent faire voix commune en faveur de Genève, ce qui n'est encore pas le cas dans bien des domaines. Ainsi, il apparaît que la Grande-Bretagne a tendance à jouer systématiquement la carte anglo-saxonne et à opter pour New-York, de même que les Pays-Bas en matière humanitaire notamment. Le Danemark (ainsi que les autres pays nordiques d'ailleurs) ne montrent pas beaucoup d'enthousiasme en faveur de Genève et l'Allemagne a parfois une attitude ambiguë. Les Etats du Sud sont peu actifs dans ce domaine bien qu'en général il y ait un bon écho de la part de l'Espagne et du Portugal.

L'Europe de l'Est pourrait également agir en faveur du renforcement de la Genève internationale pour autant que l'on définisse clairement les créneaux "réservés" afin d'éviter des velléités de la part des pays de l'Est et donc une concurrence.

Genève occupe une place prépondérante dans le cadre de la défense de la francophonie et il est indispensable de motiver

les pays francophones à agir pour le maintien de cette situation, notamment le Canada et l'Egypte qui ont parfois une position ambiguë. L'ouverture d'un bureau de l'ACCT à Genève et la mise à disposition d'une villa par la Suisse sont à même d'encourager les pays africains - qui n'ont souvent pas les moyens d'entretenir une mission permanente - à se prononcer davantage en faveur de Genève. La question de Genève devrait devenir un élément de la politique de la francophonie et les missions permanentes des pays francophones à New-York devraient recevoir des instructions dans ce sens.

Les pays latino-américains ne semblent pas hostiles à la place de Genève. Un effort des pays francophones en faveur de la défense de l'espagnol aux côtés du français pourrait les convaincre de se montrer actifs en faveur de Genève.

Les organismes qui se créent à Genève en dehors du système des Nations Unies devraient tous avoir, comme langues officielles de travail, le français et l'espagnol (afin d'obtenir le soutien des pays latino-américains). L s'est montré surpris que l'Académie internationale pour l'environnement à Genève ait, pour seule langue de travail, l'anglais. Egalement étonné, KJP s'est engagé à examiner de près cette question et les moyens d'y remédier.

Le Japon pourrait également être approché pour qu'il défende davantage Genève (le HCR et l'OMS ayant des Japonais à leur tête). De même, on pourrait faire valoir l'argument de la neutralité à l'égard des Etats arabes pour qu'ils soutiennent le développement de Genève comme garantie de disposer d'une alternative en cas de difficultés avec les USA (cf. problèmes de visa pour Arafat).

3. Groupements fonctionnels

a) Environnement

L considère que Genève doit devenir "progressivement et subrepticement" le centre naturel mondial de l'environnement

- 5 -

par l'installation de petits organismes et la mise en valeur de ceux qui sont déjà en Suisse (OMM, CITES, Ramsar, Convention de Bâle sur les déchets dangereux, UICN, WWF, Groupe international d'étude des climats, Secrétariat CNUED) afin de créer une "tradition de l'environnement".

Suggestions françaises dans le cadre de la Conférence de Rio (CNUED 1992):

- Regroupement des secrétariats des différentes Conventions (Bâle, Ramsar, CITES)
- Genève pourrait être le siège de nouveaux organes à créer:
 - . instance politique pour des discussions à haut niveau (réunion des ministres de l'environnement)
 - . renforcement du dispositif juridique sur le modèle de la Commission des droits de l'homme (Commission en matière d'atteintes à l'environnement compétente pour l'examen et l'instruction des plaintes ainsi que pour l'arbitrage sur les droits et obligations des Etats, sociétés,...).

En relation avec l'Académie internationale pour l'environnement citée sous point 2, L a évoqué l'idée de M. Tolba (PNUE) de créer une Académie mondiale de l'environnement. Vu la complémentarité de ces deux institutions, cette dernière devrait également être à Genève.

b) Fonds de compensation (Irak)

Le Conseil de sécurité a décidé d'établir le siège du Fonds de compensation des Nations Unies pour les dommages de guerre causés par l'Irak à Genève où le Conseil d'administration du Fonds doit également siéger. L'une des questions à régler sera l'endroit où devrait s'établir le Secrétariat du Fonds. Le Royaume-Uni serait intéressé à l'accueillir. KJP a confirmé la disponibilité de principe de la Suisse à soutenir le Conseil d'administration, autant que possible, dans sa recherche de locaux sur le marché genevois pour les

- 6 -

besoins du Fonds et de ses organes. Une participation financière n'entre, à l'heure actuelle, pas en considération. L a relevé que le financement des activités de la Commission de compensation des Nations Unies devrait être entièrement assuré par le Fonds, c'est-à-dire par l'Irak (reste cependant le problème des frais de roulement jusqu'à ce que le Fonds devienne opérationnel).

c) Questions humanitaires

L a exprimé certaines inquiétudes quant au maintien du domaine humanitaire à Genève dans la mesure où des organisations dont le siège est à New-York et qui sont dirigées par des Américains (PNUD, UNICEF) font preuve de beaucoup de dynamisme et ont compris que l'action humanitaire était très importante sur le plan médiatique. Elles s'engagent donc dans ce domaine, souvent sans coordination avec l'ensemble des institutions compétentes en la matière (p.ex. le PNUD agit dans le domaine des réfugiés).

L estime en particulier que, pour renforcer sa position, le CICR devrait coopérer davantage avec les organisations du système ONU, voire même dans certains cas spécifiques, recevoir des mandats des Nations Unies, tout en maintenant son indépendance politique.

Le memorandum français "Plan d'action pour l'urgence humanitaire" figure en annexe à la présente note. Ce texte a été préparé à l'intention des Membres de la Communauté européenne.

4. Extension de la Genève internationale

Selon L, il est indispensable de renforcer la Genève internationale. Si Genève n'est plus en mesure de répondre à la demande, il faut envisager d'autres solutions. Contrairement à ce qu'il avait laissé entendre lors des précédents entretiens, L s'est montré beaucoup plus réservé sur la question d'une

éventuelle extension de la Genève internationale sur sol français. Cela poserait en effet un certain nombre de problèmes d'ordre pratique, économique et juridique (statut des frontaliers, contrôles douaniers, impact sur l'économie de la région, privilèges et immunités en faveur des OI et de leurs fonctionnaires...).

Selon L, une éventuelle extension devrait se faire, en tenant compte des réserves susmentionnées, en direction du Pays de Gex - lequel accueille cependant déjà 44,6 % des fonctionnaires internationaux travaillant à Genève avec toutes les conséquences qui en découlent (augmentation du coût de la vie, besoins de logements...) - ou vers la Haute-Savoie (Annemasse, Annecy). Chaque cas devrait être discuté directement avec le Maire concerné, qui conserve certaines compétences en la matière. Lyon, où se trouvent déjà les sièges d'Interpol et du Centre international de recherche pour le cancer (CIRC), serait très favorable au développement d'OI sur son territoire, pour des raisons de prestige.

Les participants sont d'accord sur le fait que, dans tous les cas, les missions permanentes devraient rester à Genève.

5. Vienne

La position de la France vis-à-vis de Vienne dépend de la façon dont la francophonie y est défendue dans le cadre des Nations Unies. La situation s'est bien améliorée ces dernières années.

6. Succession de Pérez de Cuéllar

L'Afrique estime que le prochain SG doit être un africain mais il n'y a pas de candidat unique. Pour la France, les seuls critères pour le moment sont la compétence et la nécessité de parler les deux langues officielles (anglais et français). Le Prince Sadrudin ferait un bon candidat (en 1981, candidature bloquée par l'URSS à cause de l'Afghanistan).

7. Réforme du Conseil de sécurité

Un siège permanent communautaire n'est envisageable que si l'on arrive à une union politique et de défense en Europe. Engager la discussion sur l'élargissement du Conseil de sécurité est dangereux car elle ouvre la voie à toutes sortes de revendications.

8. Réforme du Secrétariat général

L'idée de regrouper les secrétaires généraux adjoints par domaines de compétences a été évoquée dans le cadre de cette réforme:

- 1) Affaires politiques
- 2) Affaires économiques et sociales
- 3) Affaires administratives et budgétaires
- 4) Affaires humanitaires et droits de l'homme.

Il faudra veiller à une représentation francophone et au maintien de l'acquis genevois.

9. UNESCO

Le retour du Royaume-Uni et des USA n'est envisageable que si l'UNESCO rétablit sa crédibilité sur le plan institutionnel. Selon L, il y a des chances pour que le Royaume-Uni décide de redevenir membre de l'UNESCO. Cela est beaucoup plus improbable de la part des USA. Le Japon a fait un certain nombre de suggestions:

- a) création d'un comité des questions administratives et budgétaires siégeant en permanence (Groupe d'experts consultatif rattaché à la Commission financière et administrative). Selon L, cela permettrait une meilleure surveillance de la gestion

- 9 -

b) les membres du Conseil exécutif doivent être les représentants des Etats. L ne voit pas l'utilité d'un tel changement.

L n'a pas d'objections quant aux propositions japonaises pour autant qu'elles puissent faire l'objet d'un large consensus.

10. Divers

L a évoqué les cas des missions permanentes: Inde, Danemark, "parcours du combattant" pour la Maison de l'Europe. Les arguments de M. Grobet lui ont été exposés: la parcelle envisagée par la Communauté est destinée à l'habitation. Si elle devait être déclassée, il faudrait au moins la conserver comme réserve pour l'OMS. Une procédure de déclassement peut prendre plusieurs années. Le terrain "Voie-Creuse", bien que situé vers les voies CFF, a l'avantage d'être proche des Nations Unies et facile d'accès. Une autorisation de construire poserait moins de problèmes et les voies CFF peuvent être couvertes.

C. Kraege

Annexe: Memorendum français "Plan d'action pour l'urgence humanitaire"

à	CZ	CF	low	SAE			a/a
date	10.7	11.7	16.7	16.VII			
visa	14.7	15.7	16.7	16.VII			
9 JUIL. 1991							
o.104.1 - KRC/GP tel. 712.0 / 713.264							

o.104.1 - KRC/GP Berne, le 4 juillet 1991

- Note à:
- Ambassade de Suisse, Paris
 - Délégation suisse près l'UNESCO, Paris
 - Mission suisse, Genève
 - Mission suisse, New-York *ke*
 - Mission suisse, Vienne
 - OFAEE, Commerce mondial
 - OFJ, affaires internationales
 - DDIP
 - Div. pol. I
 - Div. pol. II
 - Div. pol. III
 - DDA, affaires multilatérales
 - DOI, environnement
 - DOI, affaires scientifiques
 - DOI, affaires culturelles et de l'UNESCO

Entretiens de l'Ambassadeur Keusch à Paris sur l'avenir de la Genève internationale, le 28 juin 1991

Veillez trouver ci-joint, pour votre information, une note de dossier qui reprend l'essentiel des nombreux points qui ont été évoqués à l'occasion des entretiens cités en exergue.

Direction des organisations
internationales
Le Directeur



Jean-Pierre Keusch

Annexe mentionnée

Copie (avec annexe): - KJP, HO, GRU, THA, SRO, NGA, RJO, VR, LEU, PDO, KRC